

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 novembre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 116 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Gabrielle ANTONI - Robert ASSANTE - Jean AYLÉ - Mireille BENEDETTI - Salomon BENICHOU - Jean-Marc BENZI - Roger BERANGER - Marc BERNARD - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Jean-Louis BONAN - Philippe BONIFAY - Jean-Jacques BONTOUX - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Samia GHALI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Bernard JACQUIER - Mourad KAHOU - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Maryse MONOD - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - René OLMETA - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Maurice PETIT - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Roger RUZE - Catherine SANTINI - Danielle SERVANT - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Lucien WEYGAND.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Pauline BANZO représentée par François-Noël BERNARDI - Geneviève BOBBIA-TOSI représentée par Marie-Françoise PALLOIX - Annick BOET représentée par Frédéric DUTOIT - Vincent BURRONI représenté par Marc BERNARD - Benjamin CHAPPE représenté par Antoine LORENZI - Eric DIARD représenté par Pierre PENE - Jean DUFOUR représenté par Marie-Yves LE DRET - Bernard LIEBGOTT représenté par Gabrielle ANTONI - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Jean-François MATTEI représenté par Robert ASSANTE - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Nabil M'RAD représenté par Christian RAYNAUD - Christine ORTIZ représentée par Robert BRET - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Claude PICCIRILLO représenté par Eric LEOTARD - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - André SABDES représenté par Ange LETTIERI - Claudine SOLERIEU représentée par Francis ALLOUCH - Guy TEISSIER représenté par Didier GARNIER - Jean-Louis TIXIER représenté par Jean-Claude GUERAUD - Claude VILLANI-LEONI représenté par Christian MAYADOUX - Séréna ZOUAGHI représentée par Claude DAUMERGUE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Marcel BENASSI - Olivier BLANC - Jean BONAT - Philippe CAMILLIERI - Alain DE GANTES - Claude FRIGANT - Claude GALLIZIA - Roland GIBERTI - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Eric LE DISSÉS - Roger MERONI - Pierre-Francis PAOLACCI - Philippe SANMARCO - Jean-Paul ULIVIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**TRA 001-1018/07/CC**

**■ Parc de stationnement Blancarde à Marseille (5ème arrondissement) -  
Délégation de service public - Approbation du choix de délégataire et du contrat  
d'affermage  
DITRA 07/374/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° TRA 4/1078/CC en date du 18 décembre 2006, le Conseil de Communauté a approuvé le principe d'une délégation de service public sous la forme d'un affermage, en vue de l'exploitation d'un parc de stationnement en ouvrage souterrain sur 6 niveaux, situé sous la place de la Blancarde dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement à Marseille.

Le parc a une capacité de 340 places environ pour les véhicules automobiles et 22 places destinées aux deux roues.

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la procédure de publicité et de mise en concurrence a été mise en œuvre.  
Le déroulement de cette procédure est rappelé dans le rapport joint en annexe.

Six candidats ont remis une candidature, à savoir:

- SPIE AUTOCITE SAS
- EFFIA STATIONNEMENT
- OMNIPARC
- VINCI PARK France
- SAGS
- SANEMA

La Commission de délégation de service public, réunie le 16 mai 2007 pour dresser la liste des candidats admis à présenter une offre a retenu les candidatures de : SPIE AUTOCITE SAS, OMNIPARC, VINCI PARK France, SAGS et SANEMA.

La Commission de délégation de service public, au cours de sa séance du 5 septembre 2007, a enregistré une seule offre émanant du candidat VINCI PARK France.

Dans sa séance du 3 octobre 2007, la Commission de délégation de service public a rendu son avis sur la proposition du candidat. Le procès-verbal de cette commission est joint en annexe.

Au vu de cet avis, l'autorité habilitée a décidé d'engager les discussions avec ce candidat.

Le rapport joint en annexe, établi conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales rend compte du déroulement de la procédure et en particulier de la phase de négociation et présente les motifs pour lesquels il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le choix de la société VINCI PARK France en qualité de délégataire de service public.  
Il est également demandé au Conseil de Communauté d'approuver la convention de délégation de service public et ses annexes dont les principes et l'économie générale sont développés dans le même rapport.

Il s'agit d'une convention d'affermage d'une durée de douze ans, qui confie au fermier l'exploitation du service à ses risques et périls, sous le contrôle de la collectivité délégante. Le fermier est rémunéré par la perception auprès des usagers des recettes d'exploitation, sur la base des tarifs approuvés par la Communauté Urbaine. En contrepartie de la mise à disposition de l'ouvrage, le délégataire s'engage à

verser à la Communauté Urbaine une redevance annuelle d'occupation du domaine public ,indexée sur la durée du contrat,comportant une partie forfaitaire et une partie variable.

Le délégataire prend à sa charge l'entretien et les réparations de l'ouvrage et de ses équipements ainsi que les dépenses de renouvellement à l'exception du renouvellement du gros œuvre qui est à la charge de la collectivité.

Au vu de l'exposé qui précède et du rapport annexé, il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le choix de la société VINCI PARK France en qualité de délégataire de service public pour l'exploitation du parc de stationnement Blancarde et d'approuver la convention d'affermage et ses annexes.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-1 et suivants,
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- La délibération du Conseil de Communauté n° TRA 4/1078/CC du 18 décembre 2006 approuvant le principe d'une délégation de service public sous la forme d'un affermage en vue de l'exploitation du parc de stationnement Blancarde situé à Marseille (5<sup>ème</sup> arrondissement).
- L'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 22 novembre 2006,
- L'avis du Comité technique paritaire du 27 octobre 2006,
- Les procès-verbaux de la Commission de délégation de service public du 16 mai 2007 et du 3 octobre 2007
- Le rapport de présentation annexé de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine établi en application de l'article L. 1411-5 du CGCT exposant le déroulement de la procédure, les motifs du choix du candidat retenu par l'exécutif et l'économie générale de la convention de délégation de service public,

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le principe d'une délégation de service public sous forme d'affermage en vue de l'exploitation du parc de stationnement Blancarde à Marseille (5<sup>o</sup> arrondissement),
- Qu'il appartient au Conseil de Communauté au terme de la procédure de consultation de se prononcer sur le choix du délégataire de service public et d'approuver la convention de délégation et ses annexes.

**Après en avoir délibéré :**

## **Décide**

### **Article 1 :**

Est approuvé le choix de la société VINCI PARK France en tant que délégataire de service public, pour l'exploitation, dans le cadre d'un affermage, du parc de stationnement Blancarde à Marseille (5<sup>e</sup> arrondissement).

### **Article 2 :**

Est approuvée la convention d'affermage d'une durée de 12 ans et ses annexes, jointes en annexe de la présente délibération.

### **Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer ladite convention et ses annexes.

### **Article 4 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Commissaire Rapporteur  
Président Délégué de la Commission  
Transports

Certifié conforme  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole  
Vice Président du Sénat

Renaud MUSELIER

Jean-Claude GAUDIN